



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-125878>

Département(s) de publication : **13, 83**

Annonce n° **24-125878**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-120108

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune d'Auriol

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21130007400013

Ville : AURIOL

Code postal : 13390

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13, 83

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : DESINFECTION ET DESINSECTISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX et DERATISATION DES ESPACES EXTERIEURS et DES BATIMENTS COMMUNAUX

Code CPV principal - Descripteur principal : 90921000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Les prestations préventives sur DPGF destinées à prévenir ou détecter la présence de nuisibles au sein des bâtiments communaux par des actions sanitaires programmées : - Détection de la présence de nuisibles et des facteurs favorisant leur développement, - Mise en place d'actions et de traitements empêchant ou limitant l'infestation Désinsectisation - annuelle par 1 passage sur demande des Services Techniques. Dératisation - annuelle par 1 passage par trimestre dont la date sera fixée par les Services Techniques. Les prestations curatives - par un bon de commande en application du BPU Désinfection exceptionnelle Dératisation / Désinsectisation Destinée à éradiquer les nuisibles dans les bâtiments communaux ou espaces extérieurs infestés. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 12/11/2024 à 12h00, lire 18/11/2024 à 12h00
- Rubrique : date limite de remise des offres, Au lieu de date limite de remise des offres le mardi 12 novembre 2024 à 12h, lire le lundi 18 novembre 2024 à 12h

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/11/2024